



COMMISSION DES
AFFAIRES
EUROPÉENNES

Paris, le 26 avril 2017

COMPTES RENDUS RÉSUMÉS DE L'AUDITION DU 25 AVRIL 2017, PAR LE GROUPE DE
SUIVI SUR LA RÉFORME DE LA PAC

COMMISSION DES
AFFAIRES
ÉCONOMIQUES

Le groupe de suivi sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) a procédé, le 25 avril 2017, à l'audition de M. Franck DUCLOS, Directeur Délégué aux Politiques Sociales de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

GROUPE DE SUIVI SUR
LA RÉFORME DE LA
POLITIQUE AGRICOLE
COMMUNE

17-179

◆
Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Quelles sont les principales données sur la santé des agriculteurs ?

M. Franck DUCLOS, Directeur Délégué aux Politiques Sociales de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) a indiqué que les données de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) permettent d'appréhender la santé des agriculteurs de façon très fine. Plusieurs indicateurs font l'objet d'un suivi particulier, en particulier l'espérance de vie, l'exposition au tabac, l'obésité, le nombre d'Affections de Longue Durée (ALD), les incapacités fonctionnelles, les problèmes visuels. Au demeurant, l'âge moyen de la population agricole (62 ans) diffère très sensiblement de l'âge moyen de la population française dans son ensemble (42 ans). Cette différence fondamentale ne saurait être mésestimée : fort logiquement, les pathologies ne sont pas identiques.

Une fois corrigé cet effet de structure lié à l'âge, **M. Franck DUCLOS, Directeur Délégué aux Politiques Sociales de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)** a précisé que la fréquence des affections cancéreuses apparaît moins forte chez les agriculteurs que dans la population générale, à l'exception notable, toutefois, des tumeurs de la peau. La prévalence de la dépression, ainsi que les indicateurs de consommation de psychotropes sont également moins élevés que pour la moyenne des Français. À l'inverse, l'usure consécutive à l'activité physique est à l'origine de troubles musculo-squelettiques beaucoup plus fréquents.

M. Franck DUCLOS, Directeur Délégué aux Politiques Sociales de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) a également souligné que la santé des agriculteurs est affectée par de multiples facteurs, à commencer par l'impact des difficultés économiques, celui des crises sanitaires, ou de la pollution liée à l'usage des pesticides.

Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Existe-t-il des données statistiques sur le nombre de suicides d'agriculteurs ?

M. Franck DUCLOS, Directeur Délégué aux Politiques Sociales de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) a souligné que la prévention du suicide des agriculteurs figure au cœur des préoccupations de la Mutualité Sociale Agricole. Deux études statistiques récentes permettent de cerner l'ampleur du problème : la première, réalisée par Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) sur la période 2007/2009, a été complétée par une seconde, portant sur les années 2011/2013. Elles ont débouché sur deux plans successifs de prévention du suicide. La Mutualité Sociale Agricole a créé un numéro d'appel téléphonique dédié à cet effet. Elle compte également sur son maillage territorial, son réseau d'élus, ainsi que sur l'action de cellules pluridisciplinaires, pour limiter la prévalence du suicide en milieu agricole.

M. Franck DUCLOS, Directeur Délégué aux Politiques Sociales de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) a observé que l'étude INPES avait recensé 487 cas de suicide d'agriculteurs (dont 417 hommes et 70 femmes) entre 2007 et 2009. Les données statistiques plus récentes sont du même ordre de grandeur : 166 suicides en 2010/2011, dont 138 hommes. Il semble que l'on puisse parler de surmortalité, par rapport à l'ensemble de la population. Toutefois, les éléments statistiques disponibles sont contrastés. Certes, pour les éleveurs laitiers et bovins, l'écart est respectivement de 56% et 27%. Et il en va de même pour la tranche d'âge 45/54 ans (+33%). Mais, s'agissant des agriculteurs dans leur l'ensemble, le niveau de surmortalité par rapport à l'ensemble des Français serait passé de 28% en 2008 à 0% en 2011.

M. Franck DUCLOS, Directeur Délégué aux Politiques Sociales de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) a indiqué que le numéro de téléphone destiné à prévenir les suicides reçoit environ 300 appels par mois. D'une façon générale, l'identification des personnes les plus fragiles n'est pas simple, même pour un régime comme la Mutualité Sociale Agricole, très proche du terrain, suivant une logique de « guichet unique ». En effet, la MSA s'appuie sur le travail de 16.000 collaborateurs et sur la présence de ses 24.000 élus. Cependant, les liens avec le tissu associatif méritent sans doute d'être approfondis.

Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Quel a été l'impact des crises agricoles récentes sur le recouvrement des cotisations sociales par la mutualité sociale agricole ?

M. Franck DUCLOS, Directeur Délégué aux Politiques Sociales de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) a souligné qu'en 2015, par rapport à l'année 2014, l'assiette des cotisations agricoles a diminué de 11%. La baisse la plus forte a été enregistrée dans les secteurs des céréales (-21%) et de l'élevage bovin (-30%), tandis que celui de la vigne enregistrait a contrario une augmentation de de 8,8%.

Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Serait-il possible de concevoir un mode de calcul des cotisations (lissage...) permettant de davantage et de mieux prendre en compte la volatilité des prix agricoles ?

M. Franck DUCLOS, Directeur Délégué aux Politiques Sociales de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) a fait valoir que toute une palette de dispositifs existe déjà. Il s'agit, en particulier, du droit d'option entre une assiette triennale, ou annuelle de cotisation. À l'occasion des dernières crises agricoles, les agriculteurs ont eu la possibilité de passer de l'une à l'autre, sans attendre le terme de cinq années, normalement prévu par le cadre réglementaire : 27.000 exploitants ont ainsi bénéficié de cet assouplissement, ce qui a correspondu à 39 millions d'euros d'économies pour les intéressés.

S'y ajoute la possibilité d'étaler un revenu exceptionnel sur sept ans, ou des plus-values à court terme sur quinze ans. De la même façon, lorsque surviennent de bonnes années, il est possible d'avoir recours au dispositif d'à valoir de cotisations consistant à payer en avance et à déduire le montant correspondant (50% à 75% d'une année n) des sommes à acquitter les années suivantes.

Il existe enfin des dispositifs de modulation, lorsque les revenus attendus sont plus faibles que ceux anticipés, d'échéanciers de paiement (+57% en 2015 par rapport à 2012) et de prise en charge de cotisations.

